

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Établissement public  
de sécurité ferroviaire (EPSF)

### Décision du 16 juin 2014 portant délégation de signature à la directrice des ressources humaines

NOR : DEVT1414698S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'EPSF,

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu le décret du 13 juin 2014 portant nomination de la directrice générale de l'EPSF ;

Vu les délibérations n° 9 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 28 mars 2012 et n° 6 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 24 septembre 2013,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines, pour tout engagement financier dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 €, dans la limite de ses attributions, incluant tout contrat ou convention de recrutement, d'intérim ou de formation.

#### Article 2

En cas d'urgence et d'empêchement de la directrice générale et du secrétaire général, délégation de signature est donnée à Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines, pour tout acte et décision engageant les finances de l'établissement dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 €.

#### Article 3

La décision du 12 novembre 2013 du directeur général, publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports sous le NOR : TRAT1328518S, est abrogée.

#### Article 4

Cette décision entre en vigueur à compter du 16 juin 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 16 juin 2014.

F. ROUSSE